

COMMISSION DES ARBITRES

Réunion : DU BUREAU DE CDA du mardi 16 avril 2024, tenue au siège du District à Vesoul, à 17H45

Président de séance : M. Nourédine DEBBICHE.

Présents : MM. Jean François CHAPUZOT - Rémi LAURENT - Philippe PRUDHON – Malik ZELFA KALAA.

1. Courriers reçus

FFF/DA : information formation des formateurs d'arbitres de niveau 1.

Pris note. Pas de candidature pour cette session, mais il y aura lieu de réfléchir à proposer des candidats pour les suivantes, de manière à toujours conserver et améliorer le niveau théorique et pédagogique de nos formateurs de CDA.

LBFC/CRA : courriels bonus CDA saison 23-24 et candidature R3 saison 24-25. Le Bureau de CDA fait le nécessaire >>> retour demandé au 30 avril 2024.

LBFC / ETRA : proposition de candidature pour participation au stage de formateur en arbitrage niveau II, qui aura lieu à Lyon, du 21 au 23 juin 2024.

Le Bureau de CDA propose, après avoir recueilli son accord, la candidature de Carlos FERREIRA, membre de la section technique de la CDA, actuellement titulaire du niveau I de formateur.

Une réponse a été apportée à l'ETRA.

Frédéric Adam : courriel suite à PV CDA du 29 02 2024/absence arbitre après parution désignation.

Après reprise du dossier, et considérant les éléments indiqués par l'intéressé, le Bureau de CDA annule la décision prise le concernant.

Manon Beretta : courriel/comportement arbitre Hassan Jammi/rencontre D3 du 10/03/2024.

Pris connaissance, un mail de rappel sera adressé à M. Jammi eu égard à son comportement.

Jérôme Dumarché : certificat indisponibilité arbitrage.

Transmis au médecin du District pour expertise (cf RI de la CDA).

David Martins : courriel suite à PV CDA du 29 02 2024/absence arbitre stage annuel des arbitres du 27 janvier 2024.

La commission confirme les décisions de la commission du 29/02/2024 (courriel adressé hors délai/ comme mentionné sur circulaire convocation/commande repas stage).

Chiara Novellino : demande rattachement CDA 70 suite à déménagement.

Le Bureau de CDA émet un avis favorable à la demande et charge le secrétariat de demander le dossier de l'intéressée auprès du District qui l'accueillait jusque-là.

2. Réception des candidats FIA nommés arbitres pour remise de l'écusson officiel.

Faisant suite à l'invitation de la CDA, l'écusson officiel d'arbitre de district a été remis suite à leur réussite à la formation FIA, à MM.

MM ANDRE - AOUSSAR – ASTE - BENTIRI – BILAL – BILLERY - CARLE – GENET - GENEY – GRANDPERRIN – LEVEAU – MAZZOLENI – MUNAWAR – NEUSER – POTHIN.

Temps de prise de contact et d'échanges important entre la commission et ces « nouveaux » arbitres. Félicitations à eux, et souhait de plaisir et de réussite dans cette mission qu'ils ont choisie.

Arbitres excusés :

MM. AVIAT - BENCHAGRA – HATON.

3. Audition de Stéphane ANGOT (arbitre D3)

Le Bureau de CDA reçoit M. Stéphane ANGOT, arbitre du groupe D3, dûment convoqué.

La décision prise à la suite de l'échange fait l'objet d'un procès-verbal séparé de celui du Bureau.

4. Dossier à traiter

- Situation de M. Leo MUGNIER : points de précisions donnés sur sa situation (désignations exclusives en qualité d'arbitre assistant), et ses disponibilités.

- Situation de M. Yacine OUSSEMGANE :

Le Bureau de CDA prend connaissance de l'observation en qualité d'arbitre potentiel de l'intéressé, réalisée par M. ZELFA-KALAA, et valide son affectation dans le groupe des arbitres D2, groupe dans lequel M. OUSSEMGANE sera observé deux fois d'ici la fin de la présente saison.

- Club Vesoul Portugais : rencontre Entente St Rémy/Baulay/Faverney 2 – Vesoul Portugais du 16/03/2024.

Pris note des rapports reçus suite à cette rencontre.

Après un large échange, les décisions prises font l'objet d'un procès-verbal séparé de celui du Bureau.

5. Réserve technique :

- Rencontre Héricourt City – Lure Sporting du 14/04/2024 en Départemental 3 groupe B (1 – 0).
Arbitre : Lorenzo MAUREL

Réserve technique mentionnée sur la feuille de match informatisée annexe : « *participation d'un arbitre au match Héricourt City – Lure Sporting dont il est licencié et dont son équipe participe au même championnat, il n'y a pas d'équité sportive.* »

Réserve non confirmée, donc jugée irrecevable.

Par ce motif, la commission confirme le score de la rencontre HERICOURT CITY = 1 ; LURE SPORTING = 0.

Amende : 37€ à Lure Sporting.

6. Absences des arbitres

3.1 Absences arbitres :

Journée du 02 et 03 mars 2024 :

Néant

Journée du 09 et 10 mars 2024 :

Hugo BLOUET (Lure JS)

Comptabilisation 1^{ère} absence* : 25€

Valère SARADIN (Fontaine)

Comptabilisation 1^{ère} absence : 25€

Journée du 16 et 17 mars 2024 :

Maxime DROART (Haute Lizaine)

Comptabilisation 1^{ère} absence : 50€

Journée du 23 et 24 mars 2024 :

Néant

Journée du 30 mars et 1^{er} avril 2024 :

Didier DESTENAY (Lure JS)

Excusé validée/non comptabilisée

Journée du 06 et 07 avril 2023 :

Néant

3.2 Arbitres excusés après la parution des désignations :

Journée du 02 et 03 mars 2024 :

Hugo BLOUET (Lure JS)

Transmis section jeunes arbitres

Journée du 09 et 10 mars 2024 :

Hugo DA RUFINA (Faverney)

Excusé validée/non comptabilisée

Mathieu POTHIN (Arc Gray)

Excusé validée/non comptabilisée

Charles PRINCE (Perrouse)

Excusé validée/non comptabilisée

Journée du 16 et 17 mars 2024 :

Néant

Journée du 23 et 24 mars 2024 :

Dylan JUY (Genevrey)

Excusé validée/non comptabilisée

Guy PELCY (Larians)

Excusé validée/non comptabilisée

Journée du 30 mars et 1^{er} avril 2024 :

Hugo DA RUFINA (Faverney)
Aurélien DROMARD (Perrouse)
Guy PELCY (Larians)
Omer Abdel ZARAT (Héricourt SG)

Application du barème CDA en vigueur
Application du barème CDA en vigueur
Excusé validée/non comptabilisée
Excusé validée/non comptabilisée

Journée du 06 et 07 avril 2023 :

Guy PELCY (Larians)
Jacques YILDIZ (Rc Saônois)

Excusé validée/non comptabilisée
Application du barème CDA en vigueur

7. Dossiers transmis

Par le secrétariat du District :

-Rencontre : FRANCHEVELLE 2 – VESOUL AGGLOMERATION OLYMPIQUE 2 du 09/03/2024 en D4 groupe B.
Arbitre : Lorenzo MAUREL

>>> Application du barème RI en vigueur suite au manquement commis

-Rencontre : ENTENTE GY/VAL PESMES – GROUPEMENT SUD HAUTE SAONE 3 du 09/03/2024 en U18 D3.
Arbitre : Rachid KHADDA

>>> Application du barème RI en vigueur suite au manquement commis

Par la commission de discipline :

-Rencontre : ENTENTE FROTEY VESOUL/VESOUL FC 3 – PAYS LUXEUIL du 02/03/2024 en U15 Départemental 2.
Arbitre : Mme Julie MENETRIER-MONTEL

Absence mention sanction administrative sur annexe FMI

>>> *Transmis section Jeunes Arbitres*

-Rencontre : AUTREY – LURE JS 2 du 10/03/2024 en Départemental 1.
Arbitre : Mr Christian CLODORE

Pas de sanction administrative suite à incidents après-match.

>>> Pris note. Dossier clos.

-Rencontre : GR 3 RIVIERES – GR LIZAINÉ HERICOURT du 09/03/2024 en U18.
Arbitre : Mr Stéphane LENTZ

Absence sanctions administratives suite à incidents disciplinaires

>>> Application du barème RI en vigueur suite au manquement commis

-Rencontre : FRANCHEVELLE – AMANCE/CORRE/POLAINCOURT du 16/03/2024 en Départemental 2
Arbitre : Mr Nicolas HELLER

Absence mention sanction administrative sur annexe FMI

>>> Application du barème RI en vigueur suite au manquement commis

-Rencontre : RIOZ/ETUZ/CUSSEY 4 – SEVEUX MOTÉY du 15/03/2024 en Départemental 4
Arbitre : Mr Hicham BEN BANI

Absence mention sanction administrative sur annexe FMI

>>> Application du barème RI en vigueur suite au manquement commis

-Rencontre : VESOUL RC – MAGNY VERNONIS du 24/03/2024 en Départemental 2.
Arbitre : Mr Florian CHOINE

Absence inscription AA2 sur feuille de match.

>>> Pris note. Dossier clos.

-Rencontre : CONFLANS – JASNEY du 24/03/2024 en Départemental 3.
Arbitre : Mr Philippe FLORIOT

Absence mention sanction administrative sur annexe FMI

>>> Application du barème RI en vigueur suite au manquement commis

-Rencontre : LARIANS 3 - MEMBREY du 24/03/2024 en Départemental 4.
Arbitre : Mr Hicham BEN BANI

Absence mention sanction administrative sur annexe FMI

>>> Application du barème RI en vigueur suite au manquement commis

-Rencontre : GR SUD HS 3 – COLOMBE du 30/03/24 en U18 D3.
Arbitre : Mr Dylan JUY

Absence mention sanction administrative sur annexe FMI

>>> Application du barème RI en vigueur suite au manquement commis

-Rencontre : JASNEY – CHAMPLITTE du 07/04/2024 en Départemental 3.
Arbitre : Mr Nicolas PAGET

Absence mention sanction administrative sur feuille de match annexe.

>>> Application du barème RI en vigueur suite au manquement commis

8. Rappel du calendrier sportif de fin de saison, et désignations des arbitres en coupes départementales (état de situation et projections)

Le calendrier sportif de fin de saison est précisé, en terme de dates à priori définitives des quarts, demies et finales de l'ensemble des coupes seniors et jeunes.

La section désignations des arbitres procédera aux travaux de désignations en tenant compte de la globalité de celles-ci, mais aussi de la situation des arbitres sur l'ensemble de la saison, de leurs disponibilités, des clubs en présence, sachant aussi que plusieurs matches de coupes se joueront en semaine (mercredi soir notamment), et des disponibilités limitées en semaine de la part de certains arbitres.

En lien avec les pré-travaux de classements des arbitres de la saison, une définition aussi fine et adaptée que possible des désignations des arbitres pour les phases finales, sera faite.

9. Point des formations initiales en arbitrage (FIA), et état des candidatures en cours/à venir :

7.1) Candidat à convoquer à tutorat arbitre suite à échec à 1^{er} examen pratique :

Raphaël MERCIER (Fc 2 Vels) : en attente, réception courriel indisponibilité jusqu'en juin 2024.

7.2) Session II - Vesoul District les 17-18 et 24-25 novembre 2023 :

Candidats reçus à l'examen pratique :

Ali AOUSSAR (Vesoul Agglomération Olympique)
Joffrey ASTE (Autrey les Gray)
Mohamed Amir BILAL (Vesoul AFM)
Ilias BENTIRI (Frotey Vesoul)
Maxime CARLE (Noidans Ferroux)
Cédrick GENEY (Servance/Ternuay)
Mickaël GRANDPERRIN (Vesoul Fc)
Bryan HATON (Fc Lac)
Abdul Haqq KHALLI (Fc 4 Rivières)
Calvin LEVEAU (Fc 2 Vels)
Thomas MAZZOLINI (Magny-Vernois)
Razman MUNAWAR (Colombe)
Justin SPATIG (Indépendant)
Ishak TAOUI (Vesoul Agglomération Olympique)

Candidats convoqués à l'examen pratique :

Côme JERONIMO (Vesoul Fc)
Abdul Haqq KHALLI (Fc 4 Rivières)

Candidat ayant échoué à l'examen pratique, et qui sera convoqué à tutorat avant 2^{ème} et dernier examen pratique :

Joffrey ASTE (Autrey les Gray)

Le Bureau de CDA prend connaissance de la situation particulière de Mr Kévin PEREIRA (club Vesoul Rc), et charge le secrétaire de la CDA d'interroger le président du club de ce candidat avant qu'une décision définitive soit prise pour le candidat.

Candidature annulée :

Louis MARTIN (Vallée Breuchin)

7.5) Session III - Vesoul des 2,3 et 9,10 février 2024 au siège du District à Vesoul :

Candidats reçus à l'examen pratique :

Adrien ANDRE (Rc Saônois)
Aldric AVIAT (Val Pomes)
Zoher BENCHAGRA (Pays Luxeuil)
Damien GENET (Pays Luxeuil)
Virginie NEUSER (Perrouse)
Mathéo POTHIN (Arc Gray)

Candidature annulée :

Diya Eddine BROUARD (Arc Gray)

10. **Travaux préparatoires aux classements de la saison :**

MM. CHAPUZOT – ZELFA KALAA – PRUDHON se réuniront début mai afin de commencer les travaux préparatoires aux classements des arbitres de la saison (saisies des notes théoriques – des observations terrain – des éventuelles pénalités, reprise des PV de CDA, etc ...).

Comme habituellement, ce sera la CDA plénière de début juillet 2024, qui validera les classements définitifs des arbitres et arrêtera les promotions et rétrogradations au titre de la saison 24/25.

11. **Date de CDA plénière fin de saison et ordre du jour :**

Après échanges, le Bureau de CDA propose la date du **VENDREDI 5 JUILLET 2024, à 18h00**, pour la tenue de la réunion de la CDA plénière de fin de saison 23/24.

12. **Questions diverses :**

Aucune question diverse n'apparaît.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus aucun membre ne souhaitant s'exprimer, la séance est levée à 22H00.

Le président de la CDA,
Nourédine DEBBICHE

Le secrétaire de la CDA,
Philippe PRUDHON

RAPPEL :

Les décisions de la commission départementale des arbitres sont susceptibles d'appel auprès des instances dans les formes prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF.